

«NOM_ORGANISATEUR»

«ADRESSE»

«CP» «VILLEASSO»

Versailles, le 21 février 2014

Madame, Monsieur,

Vous êtes nombreux à nous solliciter pour obtenir l'autorisation d'organiser des activités sportives ou culturelles en forêt. Ces demandes reçues dans nos services sont transmises pour avis à nos services de terrain, qui en vérifient la faisabilité :

- selon les interventions techniques qui sont conduites ou prévues localement dans le cadre de la gestion forestière,
- les autorisations déjà données sur ce même secteur.

Pour pouvoir donner un avis, nos techniciens ont impérativement besoin du plan précis et lisible du circuit. Nous vous demandons de tracer sur un plan type IGN 1/25000 è, le ou les parcours, en couleur fluo (orange/rose...). Vous pourrez utilement vous connecter sur le site www.onf.fr où vous trouverez , dans le menu « données publiques », la possibilité de télécharger les cartes des massifs forestiers à l'échelle qui convient.

Pour les questions de sécurité, et d'impact, nous avons besoin de connaître le nombre de participants à la manifestation. Les activités chronométrées doivent être signalées. Merci de noter que les engins motorisés ne sont pas autorisés.

Pour faciliter le traitement des dossiers, nous vous demandons de bien vouloir transmettre votre demande par mail à l'adresse suivante : manif.versailles@onf.fr, sur l'imprimé ci-joint, accompagnée des pièces nécessaires, et notamment du plan, 3 mois fermes avant la date de la manifestation. En parallèle, votre demande doit être déposée à la Préfecture selon la réglementation en vigueur.

Nous insistons sur le fait que nous ne serons plus en mesure dorénavant de traiter les demandes incomplètes ou tardives.

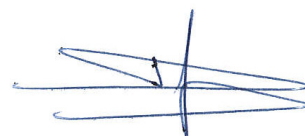
J.

L'ONF a signé avec certaines fédérations sportives des conventions nationales. Dans le cadre de ces conventions, les comités départementaux ou locaux doivent transmettre aux agences locales de l'ONF le calendrier annuel des manifestations au minimum 2 mois avant le 1er événement. Les fédérations concernées sont les suivantes : Equitation, cyclisme, cyclotourisme, randonnée pédestre.

Enfin les manifestations comportant plus de 20 participants impliquent une gestion spécifique de la part de nos services techniques, et font potentiellement l'objet d'une convention particulière facturée.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur d'Agence

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Frédéric DELPORT